

Canton _____

Commune _____

N° _____

**IMPÔT CANTONAL
ET COMMUNAL
IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT**

Raison sociale et siège _____

Etat des titres et des autres placements de capitaux 2022

Personnes morales

Le remboursement de l'impôt anticipé doit être demandé séparément au moyen de la formule 25, directement à l'Administration fédérale des contributions, Division Remboursement, 3003 Berne.

I. Avoirs et titres suisses dont le rendement est soumis à l'impôt anticipé

- **Avoirs en comptes postaux et bancaires** (comptes courants, carnets d'épargne ou de dépôt)
- **Obligations** (y compris bons de caisse ou de dépôt et obligations à primes), avoires figurant au livre de la dette, etc.
- **Actions, parts sociales de S.à r.l. et de sociétés coopératives, bons de participation, bons de jouissance, parts de fonds de placement** et autres droits semblables de participation

Valeur nominale totale	Désignation des avoirs et titres Avoirs: Nature de la créance, débiteur, no du compte ou du carnet Obligations: Taux d'intérêt, nature du titre, débiteur, année d'émission et année d'échéance; si le titre est à intérêt unique, ajouter un U Actions, etc.: Nature du titre, nom et siège de la société, valeur nominale par titre	Valeur comptable selon bilan de clôture Montant en francs	Valeur imposable		Rendement brut Exercice 2022 resp. 2021/2022 Montant en francs
			en % ou par titre (unité)	Total Montant en francs	
Pour les actions, etc.: Nombre de titres		3	4	5	6
Report des feuilles supplémentaires					
Total I					

II. Avoirs et titres dont le rendement n'est pas soumis à l'impôt anticipé

- Créances hypothécaires suisses (cédules hypothécaires, lettres de rentes, etc.)
- Prêts et autres créances suisses
- Titres et avoirs étrangers de toute nature

Imputation d'impôts étrangers prélevés à la source (état 1.1.2022): Les placements de capitaux étrangers et leurs rendements pour lesquels l'imputation d'impôts étrangers prélevés à la source est demandée doivent être portés non pas dans le présent état des titres, mais dans la formule DA-2; pour les redevances de licences, on utilisera la formule DA-3. Les formules et la notice DA-M y relative peuvent être obtenues à l'office cantonal de l'impôt anticipé. L'imputation d'impôts étrangers prélevés à la source entre en considération pour les **dividendes et intérêts** qui demeurent soumis à un impôt limité selon l'annexe à

l'ordonnance relative à l'imputation d'impôts à la source étrangers prélevés à la source https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/29/de#lvl_d4e6/lvl_d4e7 (En revanche, les rendements pour lesquels les Etats contractants prévoient l'exonération complète doivent être indiqués dans le présent état des titres). L'imputation d'impôts étrangers prélevés à la source est admise en outre pour les **redevances de licences** selon l'annexe à l'ordonnance relative à l'imputation d'impôts à la source étrangers prélevés à la source https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/29/de#lvl_d4e6/lvl_d4e7.

Valeur nominale totale	Désignation des avoirs et titres Avoirs: Taux d'intérêt, nature de la créance, débiteur Obligations: Taux d'intérêt, nature du titre, débiteur, année d'émission et année d'échéance; si le titre est à intérêt unique, ajouter un U Actions, etc.: Nature du titre, nom et siège de la société, valeur nominale par titre	Valeur comptable selon bilan de clôture Montant en francs	Valeur imposable		Rendement comptabilisé Exercice 2022 resp. 2021/2022 Montant en francs
			en % ou par titre (unité)	Total Montant en francs	
Pour les actions, etc.: Nombre de titres		3	4	5	6
1	2				
Report des feuilles supplémentaires					
Report de la feuille complémentaire « imputation d'impôts étrangers prélevés à la source », formule DA-2					
Total II					

Nous attestons que les indications ci-dessus sont exactes et complètes:

Lieu et date

Signature valable de la société